

COMMUNE DE MONTREUX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Olivier GFELLER
intitulée « Interpellation concernant les bancs publics »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Lors de la séance du 23/11/2015, Monsieur le Conseiller communal Olivier GFELLER a déposé l'interpellation suivante :

Interpellation concernant les bancs publics

Quiconque s'est déjà promené avec une personne âgée connaît l'importance de choisir un itinéraire pourvu de bancs permettant de se reposer. Ma préoccupation est de savoir si notre commune est suffisamment équipée sur ce point.

D'autres collectivités publiques ont commandé une étude répertoriant les bancs publics. Il s'agit de savoir si l'offre est suffisante et si les bancs sont ergonomiquement adéquats. La question peut paraître anodine aux yeux de personnes en pleine forme, mais c'est extrêmement important pour les personnes à mobilité réduite. En l'absence de lieux de repos, le risque est grand que les aînés renoncent au meilleur exercice existant pour eux, soit la marche à pieds.

Il va de soi qu'une telle étude doit tenir compte des spécificités locales, par exemple le fait que dans notre commune l'entretien des bancs est une tâche à la charge des villages. J'ajoute encore une touche personnelle : il me semble que l'esthétique de ces bancs est aussi importante. Ils doivent s'intégrer harmonieusement dans leur environnement immédiat.

Suite à une proposition des Verts, nous avons mené une réflexion sur les cheminements piétonniers. La question des bancs publics compléterait judicieusement cette démarche.

Que pense la Municipalité de l'opportunité de faire une telle étude sur toute une partie du territoire communal?

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité partage les considérations de l'interpellateur, à savoir l'importance des bancs publics, surtout pour notre belle Commune, aux richesses paysagères exceptionnelles, mais à la topographie parfois accidentée.

Comme le rappelle l'interpellateur, historiquement, les sociétés de villages avaient la charge d'entretenir leurs bancs publics. Depuis quelques années, l'Association des intérêts des Avants (SIA) est la dernière société à assurer la gestion de leurs bancs publics. Les autres bancs publics de la Commune sont sous la responsabilité du service de la voirie et des espaces verts.

Selon l'inventaire effectué en juin 2015, notre Commune compte à ce jour 968 bancs publics¹. Comme l'illustre le plan des bancs publics communaux annexé, ils se trouvent naturellement le long des cheminements piétonniers, spécifiquement sur les quais, sur les cheminements urbains et villageois. Lors de la reprise de la gestion des bancs publics villageois, le service de la voirie et des espaces verts a fait un gros travail d'inventaire et d'analyse, ceci afin de pouvoir connaître leur état et la pertinence de leur emplacement.

Suite à une décision conjointe entre les services de la voirie et des espaces verts et de l'urbanisme, trois types de bancs publics ont été choisis selon des critères ergonomiques, esthétiques, ainsi qu'en fonction de leur résistance aux actes d'incivilités. Les emplacements des bancs publics ont également été choisis afin d'assurer une intégration harmonieuse de ceux-ci.

Les demandes émanant d'associations villageoises ou de citoyens pour installer des bancs publics supplémentaires sont évaluées et traitées dans les meilleurs délais. Il n'est, hélas, pas toujours possible de répondre favorablement, faute d'espaces publics adéquats².

En résumé, la Municipalité estime le nombre de bancs publics actuellement en place comme suffisant et entend vérifier en régulièrement leur bon emplacement. La Municipalité estime donc non opportun de mandater un expert pour effectuer une étude concernant les bancs publics, sur tout ou partie du territoire communal.

CONCLUSION

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Olivier GFELLER, intitulée « Interpellation concernant les bancs publics ».

Ainsi adoptée le 27/11/2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire adjoint

L. Wehrli

L.S.

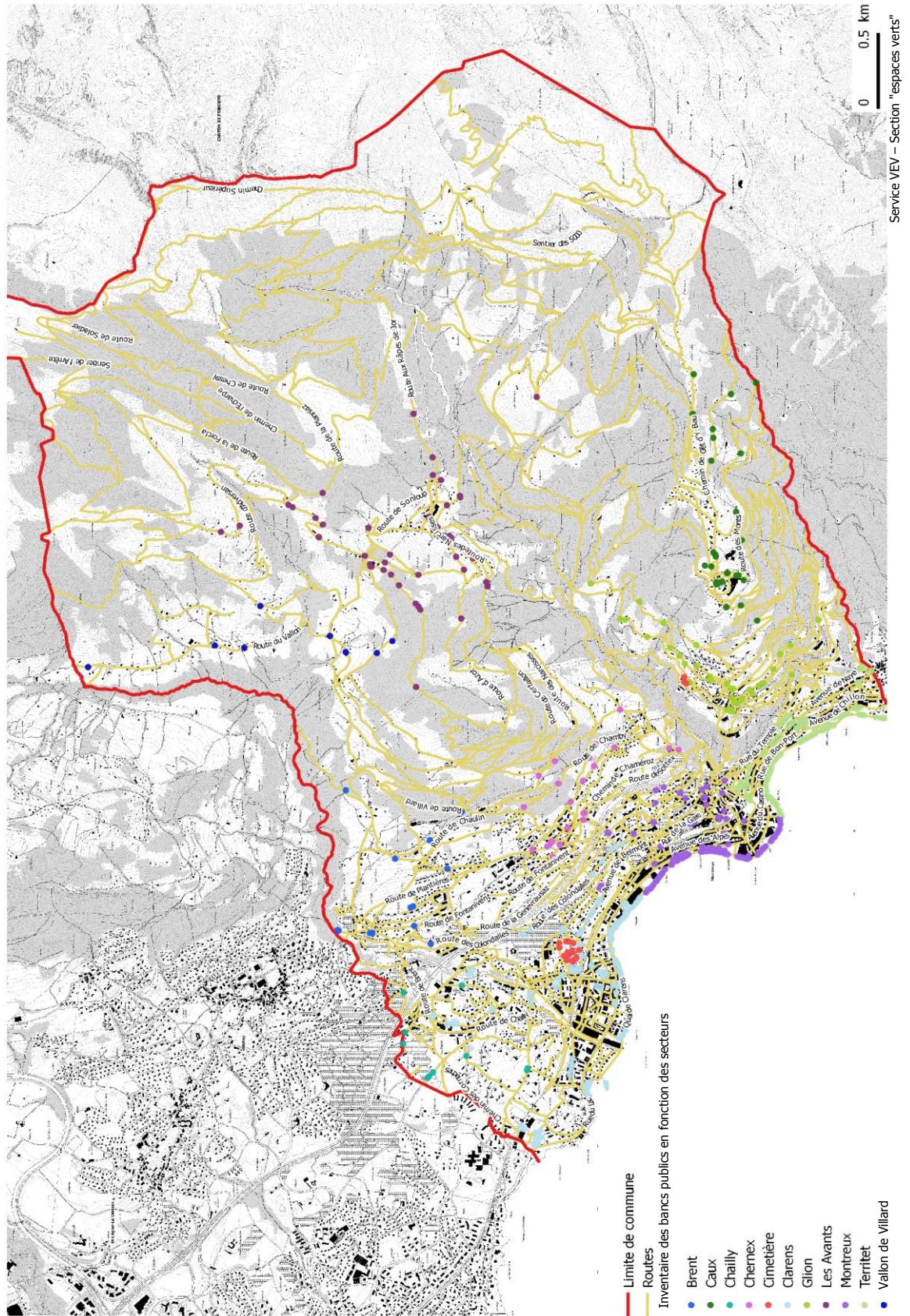
O. Rapin

Annexes : – Plan communal des bancs publics
– Modèles de bancs de la Commune de Montreux

¹ Ne sont pas compris les bancs publics situés dans les zones d'accueil et cabanes gérées par les forestiers, ainsi que les bancs publics gérés par les transports publics (VMCV, CFF, MOB, etc.).

² C'est par exemple le cas sur le quai devant les villas Dubochet à Clarens, situé sur domaine privé.

Les bancs publics sur la commune de Montreux en juin 2015



Modèles de bancs de la commune de Montreux



Banc type "Bois Ril"



Banc type "Montreux"



Banc type "AZ"